



Wallonie

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **Monsieur Cédric DEVALCKENEER** demeurant **Avenue de Constantin de Gerlache 16 à 4000 Liège**.

Le terrain concerné est situé **Rue des Mûriers, 1 à 4052 Beaufays** et cadastré **division 2, section C n°134H3**.

Le projet est de type : **Construction d'une maison unifamiliale**, et présente les caractéristiques suivantes : **Article D.IV.40 du CoDT - les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation ; les écarts portent sur : Art.2.1.2. Généralités : la superficie des volumes secondaires est supérieur à 50% de l'emprise au sol du bâtiment principal ; Art. 2.1.3. Construction résidentielle : le volume principal est implanté à moins de quatre mètres des limites du lot - le volume secondaire est implanté à 1m50 des limites du lot ; Art.3.4. Relief : une modification du relief du sol est à moins de deux mètres des limites parcellaires**

Le dossier peut être consulté SUR RENDEZ-VOUS à l'adresse suivante : Commune de CHAUDFONTAINE, Service de l'Urbanisme, avenue du Centenaire 14, 4053 Embourg

- Les lundis, mardis, mercredis ouvrables matin,
- Les jeudis ouvrables après-midi.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent communal, à l'accueil du service Urbanisme, téléphone : 04/361.54.80, mail : urbanisme@chaudfontaine.be, dont le bureau se trouve avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG

Pour toutes les formes de consultations énoncées ci-avant et sous réserve de modifications liées aux applications des directives " COVID ", tout rendez-vous doit être pris au moins 24 heures à l'avance par téléphone au 04/361.54.80.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24 juin 2022 au 8 juillet 2022 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Chaudfontaine - Service Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 - 4053 EMBOURG ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chaudfontaine.be